orientation
.ch

Greffier de tribunal
Greffière de tribunal

Droit

En tant que greffière ou greffier de tribunal, vous assistez les juges dans leur travail en rédigeant des projets de jugements et des procès-verbaux lors des audiences et en mettant en œuvre les décisions judiciaires. Vous accomplissez toutes vos tâches sous la direction et la responsabilité des juges décisionnaires.

Tâches

Préparation des décisions judiciaires

- Préparer les bases juridiques nécessaires aux procédures
- Collaborer à l'examen d'une affaire, documenter le déroulement des événements et rassembler les normes juridiques pertinentes
- Effectuer des recherches sur les lois, ordonnances et jurisprudences
- Examiner les documents législatifs, par exemple analyser les messages du Conseil fédéral afin de comprendre les intentions du législateur
- Réaliser des analyses juridiques et rédiger des projets de décisions
- Participer au développement d'outils et d'instruments d'aide à la décision, par exemple des listes de contrôle pour l'évaluation des conditions de détention

---

Tenue des procès-verbaux

- Assister aux audiences et rédiger le procès-verbal
- Prendre des notes lors des délibérations des juges et contribuer à la rédaction du jugement

---

Tâches administratives

- Gérer les dossiers et assurer la correspondance juridique
- Mettre en forme les jugements et les préparer en vue de leur publication
- Encadrer les collaborateurs, les stagiaires juridiques et les notaires
- Répondre aux demandes du public et des médias

Environnement de travail

Vos horaires de travail sont en principe réguliers. Toutefois, selon la charge de travail et l'urgence des dossiers à traiter, des heures supplémentaires peuvent être nécessaires. Vous êtes soumis au secret professionnel.

Vous pouvez exercer cette fonction au sein des tribunaux cantonaux ou fédéraux. Si vous envisagez une carrière dans la magistrature ou si vous préparez l'examen cantonal du barreau, il est fréquent que vous occupiez ce poste pour une durée limitée, afin d'acquérir une expérience approfondie de la pratique judiciaire.

Qualités requises et intérêts

Qualités requises

- Capacité d'analyse
- Discrétion
- Empathie
- Facilité de rédaction
- Capacité de concentration
- Précision et minutie

Intérêts

- Travailler à l'ordinateur
- Travailler avec précision
- Avoir un horaire régulier
- Utiliser les langues

Formation

Cette profession requiert des études dans une haute école.

Il s'agit en général d'un master universitaire en droit.

Durée	Lieux, contenu, admission
- Bachelor: au moins 3 ans - Master: au moins 1,5 ans	filière d'études **droit** (https://orientation.ch/fr/filieres-d-etudes/droit)

Pour certains postes, le brevet cantonal d'**avocat-e** (https://orientation.ch/fr/professions/avocat-e) ou de **notaire** (https://orientation.ch/fr/professions/notaire) est en outre requis ou recommandé.

Pour le canton de Genève, la formation requise est une maturité professionnelle commerciale ou un CFC d'**employée ou employé de commerce** (https://orientation.ch/fr/professions/employe-e-de-commerce-cfc). Le métier à Genève présente toutefois des spécificités propres.

Professions voisines

Profession
Avocat-e

https://orientation.ch/fr/professions/avocat-e

Profession
Juge

https://orientation.ch/fr/professions/juge

Profession
Juriste

https://orientation.ch/fr/professions/juriste

Profession
Notaire

https://orientation.ch/fr/professions/notaire

Autre information

Numéro Swissdoc

0.623.7.0